

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 4 mai 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-014-13637/23/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat avec l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée en vue de la participation au salon de l'immobilier bas carbone (SIBCA) 2023

54646

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence économique et conformément à son nouvel Agenda du Développement économique, la Métropole Aix-Marseille-Provence met en œuvre une stratégie d'attractivité et d'entrepreneuriat à l'attention des décideurs économiques et des investisseurs. L'objectif est d'encourager l'implantation et le développement d'entreprises, de promouvoir les grands projets structurants et de favoriser ainsi les investissements. La présence dans des salons professionnels en constitue un axe important. Elle permet de valoriser l'originalité et la spécificité de l'offre métropolitaine et de lui conférer la crédibilité et la lisibilité indispensables pour attirer les talents et les capitaux.

La Métropole souhaite ainsi participer en 2023 à la seconde édition du Salon de l'Immobilier bas carbone (SIBCA). Ce salon est né de la rencontre de deux expertises : celle de l'association Bâtiment bas Carbone et celle de l'organisateur de salon France Convention. L'association Bâtiment Bas carbone regroupe depuis 2015 les principaux intervenants de la construction, engagés dans une démarche bas carbone : promoteurs immobiliers, investisseurs, collectivités, aménageurs, architectes de renom, bureaux d'études et constructeurs. C'est elle qui octroie les labels BBC aux bâtiments.

La première édition qui a eu lieu l'an dernier en septembre, a remporté un vif succès : 120 exposants sont venus témoigner de leur expérience dans la construction bas carbone en mettant en lumière des réalisations exemplaires, 6 575 participants ont répondu présents alors que l'organisateur en attendait 3 500, 60 sessions de grands débats et conférences ont été organisées et la visibilité presse du salon a été portée par la présence de 280 journalistes.

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence, sa participation au SIBCA 2022 a été l'occasion de valoriser, conformément aux ambitions de son nouvel Agenda de développement économique, sa stratégie de construction d'une métropole des transitions avec de nouveaux modes de construction, de mobilité, d'énergie et d'aménagement des espaces publics.

Pour ce faire, elle s'est associée à l'Etablissement d'aménagement public Euroméditerranée avec qui elle a engagé une collaboration effective sur les sujets Bas Carbone et Développement durable, avec la candidature commune « France 2030 - Démonstrateurs de villes durables », qui a été retenue par le Gouvernement, donnant un véritable coup d'accélérateur à ce programme démonstrateur de ce que sera la ville durable, inclusive, résidentielle et productive, en Méditerranée.

La Métropole et l'EPAEM œuvrent ainsi ensemble à un travail de stratégie et d'aménagement sur un faisceau de quartiers. Si Euroméditerranée est l'épicentre de la transition énergétique engagée par Aix-Marseille-Provence, avec notamment le quartier Smartseille et le projet Les Fabriques, l'expérimentation s'élargit au sein des programmes de renouvellement urbain (NPNRU) portés par la Métropole avec l'ANRU. Au total, ce sont 21 NPNRU, dont 14 sur Marseille, sur lesquels la Métropole est en train de conventionner avec l'ANRU pour un investissement public de 1 milliard d'euros dans les 10 ans à venir. Autant d'opportunités pour expérimenter et mettre en œuvre des actions concrètes pour bâtir la ville résiliente et durable : désimperméabilisation des sols, végétalisation des quartiers et cœurs de ville, mode de transports doux, bâtiment basse consommation, trames bleue et verte pour lutter contre les îlots de chaleur...

Forte de ce succès, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler sa participation au SIBCA en 2023, toujours en collaboration avec l'Etablissement public d'aménagement qui porte le projet de Démonstrateur de la ville durable méditerranéenne. Elle réaffirme son rôle de pilotage de la promotion du territoire lors de ce salon. A l'heure où les changements climatiques occupent notre quotidien, Aix-Marseille-Provence donne l'exemple d'un territoire d'expérimentation pour une modélisation à l'échelle du bassin méditerranéen Afrique et Europe du Sud. Lauréate du Programme d'Investissements d'Avenir « Démonstrateurs de villes durables », 2^e Métropole la plus récompensée de l'AMI national « Engagé pour la qualité du Logement », elle a toute sa place au Salon de l'immobilier bas carbone.

La Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée disposeront ainsi d'un stand commun au SIBCA 2023 qui se tiendra, à Paris au Grand Palais Ephémère, du 20 au 22 septembre.

Le budget prévisionnel de cette participation commune s'élève à 36 000 euros TTC, comprenant les frais de location et d'aménagement du stand ainsi que les prestations permettant d'optimiser la participation au SIBCA. Il est porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 24 000 euros TTC, soit deux tiers du budget, et par l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée à hauteur de 12 000 euros TTC soit un tiers du budget.

En tant que pilote de ce partenariat, la Métropole Aix-Marseille-Provence aura en charge la gestion de la totalité du budget. L'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée lui versera le montant de sa participation financière pour la participation commune au SIBCA, à l'issue du salon.

Dans ce cadre, il est proposé au Bureau de la Métropole d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, jointe en annexe, relative à la promotion du territoire métropolitain au SIBCA 2023.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'après une première participation en 2022 au bilan très positif, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite participer à l'édition 2023 du SIBCA.

- Que dans un souci d'efficacité de la promotion du territoire, la Métropole souhaite associer à sa participation l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, et ce en assurant le rôle de pilote et de mandataire de ce partenariat.
- Que le nouvel Agenda de Développement économique fixe de nouvelles ambitions pour la Métropole.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Salon de l'Immobilier Bas Carbone du 20 au 22 septembre 2023, pour un montant de 24 000 euros.

Article 2 :

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée, entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, relative à la promotion du territoire au SIBCA 2023.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Métropole 2023 en section de fonctionnement : Chapitre 011 - Fonction : 64 - nature 6233 - Sous-Politique : B330.

Les recettes correspondantes seront constatées au budget 2023 de la Métropole, en section de fonctionnement : chapitre 70 – fonction 64 – nature 70878 - sous-politique B330.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON